

hier, mais aujourd'hui cette déclaration n'émane pas du premier ministre. Il nous donne le droit de demander certains éclaircissements.

Une VOIX: Allez-y.

M. GRAYDON: Le Gouvernement actuel représente, je crois, la minorité et il ferait bien de se surveiller dans ses rapports avec la majorité. Le premier ministre ne fera-t-il pas la lumière là-dessus? Nous permettra-t-il de poser les questions comme il a dit hier que nous le pourrions? Si on ne nous le permet pas, et je ne crois pas que le premier ministre nous en empêche, ce serait bousculer toute opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelle question l'honorable député désire-t-il poser?

L'hon. M. HANSON: Etablissons d'abord le principe général.

M. GRAYDON: Je ne poserai pas la question tant que l'Orateur ne m'autorisera pas à le faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les relations entre le premier ministre et le chef de l'opposition comportent toujours certaines aménités. Si l'honorable député désire me poser une question, je me ferai un plaisir de l'entendre.

M. GRAYDON: Dois-je comprendre que si je pose une question je ne perdrai pas mon droit de participer au débat?

M. L'ORATEUR: Si j'interprète bien le Règlement de la Chambre, il me faudrait déclarer que le chef de l'opposition participe au débat en posant une question et qu'ainsi il aurait épuisé son droit de prendre part à la discussion.

M. GRAYDON: S'il en est ainsi, je me contenterai de protester et de m'opposer à cette façon de procéder. Le pays en général n'approuvera pas, je crois, le traitement qu'on nous accorde. Tous s'attendaient à ce qu'on fit preuve d'un peu de collaboration lors de l'étude de cette résolution. Nous nous opposons à la façon dont on procède aujourd'hui, tout comme nous nous sommes opposés à la façon dont on a procédé hier. Est-ce que le Gouvernement veut se faire du Parlement un instrument servile.

M. ROSS (Souris): C'est un sabotage délibéré du Parlement.

M. MacINNIS: J'ai l'impression que nous perdons de vue quelque chose qui pourrait nous aider à mieux comprendre cette question. Au cours d'un débat ordinaire, il arrive parfois que l'Orateur permette de poser des

questions à celui qui a la parole. Le premier ministre a demandé qu'on ne lui pose pas de questions pendant son discours afin qu'il ne soit pas tenu d'y répondre. Cela laissait entendre que nous pourrions lui poser des questions quand il aurait fini de parler et je pense qu'il y a consenti. L'objection soulevée ici, cependant, porte sur l'idée que les honorables députés ne doivent pas prononcer un discours quand ils posent une question.

Je ne crois pas qu'un honorable député doive perdre son droit de parole uniquement parce qu'il pose une question, mais s'il parle plus longtemps que le temps requis pour poser une question, il devrait alors perdre son droit de parole dans le débat qui suivra. Je suis d'avis, Votre Honneur, que c'est là une question que vous pouvez fort bien trancher. Ne nous laissez pas aller trop loin.

M. GRAYDON: Puis-je poser au premier ministre une question qui fera de la lumière sur le sujet?

M. L'ORATEUR: L'honorable député a-t-il l'intention de poser une question portant sur ce qu'a dit le premier ministre au cours de sa déclaration? J'ai déjà exposé la situation. La Chambre n'a pas donné son consentement unanime, et même avec ce consentement unanime, je doute fort qu'on doive ignorer le Règlement, même à la demande du premier ministre.

M. GRAYDON: Dans ce cas, il n'y a plus d'espoir.

M. POULIOT: Le chef de l'opposition (M. Graydon) réussit mieux quand il fait le béliér que l'honorable représentant d'York-Sunbury (M. Hanson) quand il fait l'agneau.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, si la question est réglée j'aimerais dire quelques mots. La principale tâche de la Chambre est l'étude des crédits, l'octroi d'un budget au Gouvernement et la conférence de San-Francisco sur laquelle on compte pour jeter les bases, comme le premier ministre l'a dit, d'une organisation appelée à assurer une paix durable.

Je partage l'avis de ceux qui prétendent que la Chambre aurait dû être convoquée depuis plusieurs semaines afin de pouvoir étudier à fond les problèmes qui ne manqueront pas de surgir. Il est presque impossible de les approfondir en deux ou trois semaines. Je soutiens que nous n'aurons pas le temps requis pour discuter les problèmes de la guerre.

C'est au mois d'août que nous avons eu l'occasion pour la dernière fois de traiter des affaires courantes du pays et nous sommes rendus au mois de mars. Dans deux ou trois semaines, ce sera la dissolution des Chambres